



Syndicat National des Personnels
de l'Éducation et du Social
Protection Judiciaire de la Jeunesse



Section territoriale
Nièvre - Yonne

Fédération Syndicale Unitaire

Françoise DUCROT-RAFFARD
Secrétaire Territoriale
SNPES-PJJ/FSU
STEMO
UEMO AUXERRE
8, boulevard Vaulabelle
89000 AUXERRE
tél: 03.86.52.55.59
fax: 03. 86.52.56.75

Le 9 février 2017

Compte-rendu d'audience Régional du 24 janvier 2017 en DIR Grand Centre à Dijon

Présents :

- administration : M. MILLESCAMPS DIR et M. GARDANNE DIRA
- SNPES-PJJ FSU : Françoise DUCROT RAFFARD et Estelle DELOT pour la section territoriale SNPES-PJJ/FSU et Philippe AYMARD Secrétaire régional SNPES-PJJ/FSU Grand Centre ainsi qu'une délégation CGT PJJ de la région.

Situation du territoire 89-58

Le SNPES-PJJ/FSU et la CGT du territoire 89/58 ont demandé à être reçus en DIR afin d'évoquer le contexte institutionnel du territoire.

Les deux organisations, agissant en qualité d'organisations représentatives au CTT 89/58 et à la demande de nombreux agents, souhaitaient avoir des explications de la DIR sur **le diagnostic lancé en direction de l'ensemble des cadres du territoire par l'administration régionale.**

Le SNPES-PJJ/FSU souhaitait être informé sur le contenu et les raisons de la démarche inédite de la DIR sur un territoire de l'inter région, démarche qui s'est déroulée sans information préalable des syndicats représentatifs des personnels sur la DT.

Il a été rappelé à la nouvelle Direction que notre organisation, comme la CGT PJJ, veillent au respect des droits de tous les agents et la nécessité d'entendre les représentants du Personnel dans une démarche de compréhension des crispations relationnelles d'un Territoire.

Le Directeur Inter Régional reconnaît qu'il aurait dû effectivement consulter en amont les OS. Il évoque avoir été interpellé dès sa prise de poste par la DPJJ, d'une situation de crise au sein de la direction territoriale. Cette situation a été portée à la connaissance de la DPJJ à l'initiative d'une Organisation Syndicale, en l'occurrence l'UNSA. Certains cadres de la DT ont alerté aussi régionalement de leurs difficultés pour assumer leurs fonctions sous l'autorité de la Directrice Territoriale 89-58.

Le DIR a rencontré dans un premier temps la Directrice Territoriale à deux reprises fin 2016, peu de temps après sa prise de poste.

Il a souhaité ensuite lancer un processus de concertation associant l'ensemble des cadres du territoire pour évaluer l'ampleur du problème. **Il nous a informé avoir utilisé le questionnaire Gollac** (issu du Guide méthodologique d'aide à l'identification, l'évaluation et la prévention des RPS dans la fonction publique - DGAFP). Celui-ci a été envoyé aux cadres et ensuite sur la base de leurs réponses, ils ont été reçus en entretiens individuels par des représentants de la DIR qui se sont déplacés sur le territoire.

Cette démarche vise à établir un diagnostic pour obtenir des éléments objectifs. Ensuite la DIR proposera **un plan d'action** pour essayer de solutionner les problèmes institutionnels et/ou difficultés relationnelles repérés.

Le Directeur ne remet pas en cause la place de la Directrice Territoriale 89\58 mais a souhaité intervenir rapidement afin de ne pas laisser la situation s'enkyster dans l'intérêt des services.

Il fera part des conclusions du diagnostic et du plan d'action aux organisations syndicales.

L'amélioration des conditions de travail fait partie des priorités de l'actuel DIR ainsi que la prévention des Risques Psycho-sociaux. Il va proposer, au delà du 89-58, qu'un travail se mette en place dans l'inter-région avec l'appui de l'ARACT sur ces points. Les Organisations syndicales y seront associés.

Pour ce qui concerne le SNPES-PJJ/FSU nous avons fait part des éléments suivants à l'administration :

Concernant le territoire 89-58:

- le dialogue social a repris de façon satisfaisante depuis la prise de poste de la DT.
- nous souhaitons que les représentants du personnel soient associés au devenir du territoire sur les différents items : moyens matériels et humains, question de la souffrance au travail, consolidation de l'existant après une réforme territoriale difficile depuis 2009.
- qu'on applique le principe d'égalité pour l'ensemble des agents et que la réactivité de la DIR dans le dossier actuel soit la même si d'autres questions venaient à émerger.

Nous sommes disponibles pour reprendre un dialogue social avec la DIR si ce qui nous est proposé, est en rupture avec le passé :

- véritable prise en compte de ce qui se passe dans les services notamment en matière RH.
- mise en route des instances prévues pour aborder les questions liées aux conditions de travail et à la prévention des RPS, comme l'ORSCT (qui ne s'est pas réuni depuis 2014!).
- élaboration conjointe d'un calendrier du dialogue social par la convocation de CTIR sur le BOP, la politique régionale, la formation,...

Dossier des RUE

Nous redemandons à ce que la DIR veuille bien recevoir rapidement une délégation de RUEs de l'inter-région accompagnée de notre syndicat. La CGT qui soutient comme nous, le mouvement naissant des RUE pour une véritable reconnaissance de leur travail et donc d'un statut clair, devrait aussi s'y associer. L'objectif recherché est de faire connaître à l'administration régionale les revendications des RUEs afin de les faire remonter à la DPJJ et au Ministère.

Le DIR prend acte de la demande et de son objet et devrait faire une proposition de rencontre.

Pour la Section territoriale 89-58
Françoise DUCROT-RAFFARD
Secrétaire territoriale.